



INFO : Négociation de branches Classification et CATS

Une réunion d'un groupe de travail sur les classifications s'est tenue le 16 mai 2001. En l'état actuel des choses il semble que l'on ne progresse pas très vite, dans l'examen du problème posé par les classifications actuelles, dont les patrons expliquent qu'elles sont dépassées et au regard desquelles les salariés sont également mécontents de ne pas être reconnus à leur juste valeur et de pouvoir évoluer en rapport avec leur qualification ;

Est-ce qu'en fait derrière cette façon de procéder, il n'y aurait pas la volonté patronale de gagner du temps durant lequel les salaires garantis s'en trouveraient figés et d'amener par doses homéopathiques, un projet déjà par ailleurs ficelé par eux comme dans les Industries Céramiques, donnant l'illusion de longues négociations dont les salariés seraient tenus à l'écart dans l'attente d'un aboutissement et qui serait le fruit de cogitation de « spécialistes » dans quelques salles de réunions dans les locaux patronaux ?

Si tel devait être le décor et la pièce jouée en la matière, alors nous pouvons être sûre que ce serait un fort mauvais scénario, pour la reconnaissance à venir des qualifications mais également pour nombre d'autres garanties collectives (prime d'ancienneté, garanties salaires, primes de fin d'année....)

Il y a urgence que les salariés s'expriment sur la reconnaissance de leur qualification, sur leurs positions hiérarchiques, l'évolution de carrière, leurs salaires.....

A propos du CATS (Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés).

Les patrons étaient venus avec un 1^{er} projet dit-on, ils ont annoncé dans un premier temps qu'ils ne s'en écarteraient pas et qu'en tous cas ils n'iraient pas sur ce que nous revendiquons comme amélioration du dispositif. Depuis, ils ont fait une nouvelle mouture qui confirme que l'on est loin de nos revendications, même si quelques aménagements ont été apportés à leur 1^{er} projet.

Mais de plus en plus fort, aujourd'hui, ils considèrent déjà en être à la phase finale des négociations et fixent pour cela un rendez-vous de conclusion (signature pour le 8 juin prochain).

Nos revendications rappelons-le portent :

1°) Sur les conditions d'accès au dispositif de départ

- ouvrir celles-ci à tous les travaux pénibles et pas seulement à ceux pointés par le décret (hyper restrictif) ouvrant droit à la perception d'aide par le patronat
- Partir de la situation du salarié en tenant compte de sa santé, de la longueur de sa carrière professionnelle et de son vécu au travail (entrée dans la vie professionnelle très jeune, conditions de travail, handicaps, restrictions d'aptitude au travail...)

.../...

2°) Sur un droit pour le salarié à un libre choix qui ne puisse être ni entravé ni imposé par l'employeur

3°) Sur de bonnes conditions de pouvoir d'achat et de garantie prévoyance et vieillesse pour le salarié entrant dans le CATS des ressources (75 % du salaire sans plafond Sécu, 50 % au dessus avec mini au SMIC)

- Garantie de la prévoyance complémentaire par une contribution de l'entreprise, idem/au régime complémentaire de retraite
- Bénéfice des œuvres du CE, avec dotation de l'entreprise, d'un budget conséquent (le salarié est toujours à l'effectif salarié).

4°) Garantie pour le salarié en CATS de pouvoir en certaines situations sortir du dispositif pour retrouver son emploi (décès conjoint, dégradation de ressources du ménage, nouvelles charges, ou difficultés...)

5°) Sur les autres salariés

Création d'emploi, compensant les départs pour qu'il n'en résulte pas de dégradation des conditions et charges de travail mais au contraire des améliorations.

Renforcement et renouvellement des qualifications, favorisant au passage une meilleure reconnaissance des qualifications et des déroulements de carrières, des promotions sociales.

Autant de revendications justes et nécessaires qui n'avanceront pas sans vous.

Si nous n'avons pas dans la branche un bon accord mais au contraire un accord qui enferme la négociation d'entreprise dans un carcan des plus restrictifs et négatifs alors vous ne pouvez pas prétendre à autre chose que de mauvaises conditions de départs pour les uns et de travail pour les autres.

Et loin de favoriser l'emploi, celui-ci ira en se détériorant quantitativement et qualitativement